

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location d'emplacements de stationnements dans le parking public et au sous-sol de l'immeuble "îlot 34", 42 rue de Ruffi, destinés aux effectifs de la direction des routes et des ports.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a pris en location des locaux situés aux rez-de-chaussée, 5e et 6e étages d'un immeuble 42 rue de Ruffi à 13003 Marseille ainsi que 32 emplacements de parking au sous-sol dudit immeuble. Ces espaces sont destinés à accueillir la quasi totalité des effectifs de la direction des routes et des ports (DRP) soit environ 140 personnes.

Or, les 32 places de parking comprises dans la location et seules disponibles à l'époque, sont insuffisantes compte tenu tout à la fois du secteur géographique où il est difficile de stationner gratuitement, du nombre d'agents qui occuperont les locaux, environ 140, du fonctionnement des services où de nombreux personnels sont amenés à se déplacer très souvent et enfin des véhicules de service affectés à la direction. Aussi, il est envisagé de louer 48 places supplémentaires.

Le propriétaire de l'immeuble et bailleur du Département a donc été contacté et pourrait louer 18 places supplémentaires, aujourd'hui disponibles, dans le même immeuble et au même prix, soit 1 440 €HT + TVA par an l'unité soit pour 18 places, 31 104 €TTC. Ce prix avait été validé par les services des Domaines lors de leur consultation sur la valeur locative des biens.

Toutefois, ce nombre étant insuffisant, il est également proposé de prendre 30 abonnements au parking public de l'hôpital européen situé à proximité immédiate du bâtiment. Le tarif proposé s'élève à 1 410 €TTC/an/unité, soit pour les 30 places, une somme de 42 300 €TTC. Il est précisé que ce montant sera porté à 43 170 €TTC à compter du 1er janvier 2020. Concernant le montant de l'abonnement, les domaines ont été saisis. La location de ces places n'interviendra que sous réserve d'un avis conforme de ces services.

Eu égard à la situation géographique des locaux où le stationnement gratuit est quasi inexistant et vu les besoins recensés, il est préconisé de louer des emplacements dans l'immeuble même où sont les bureaux et dans un parking situé à proximité, celui de l'hôpital européen.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente, de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL